FONDATION PARTAGE & VIE

Reconnue d'utilité publique

LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée - **Charenton-le-Pont**

Gabrielle d'Estrées

Bienvenue à vous !

L'ensemble de l'équipe de la résidence *Gabrielle d'Estrées* vous souhaite la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Vous offrir confort et sécurité est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction

L'établissement propose 68 places en hébergement permanent, 2 places en hébergement temporaire et 6 places en accueil de jour.

Votre cadre de vie

Situé à Charenton-le-Pont, à proximité de l'hôtel de ville et du bois de Vincennes, l'établissement *Gabrielle d'Estrées* bénéficie d'un environnement dynamique et animé.

La ville de Charenton-le-Pont garde un fort attachement au roi Henri IV, et c'est tout naturellement, pour préserver cette tradition, que le nom de sa célèbre maîtresse a été choisi pour la résidence.

Elle propose 68 places en hébergement permanent, 2 places en hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour.

Un espace spécifique accueille 14 personnes souffrant de troubles cognitifs ou mnésiques. La communication, l'accompagnement, les animations et les soins sont organisés et adaptés en fonction de la maladie et des besoins de ces personnes.

De l'assistante administrative au médecin, de l'agent de maintenance à l'aide-soignant, les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.

Chez vous, pour vous

D'une superficie de 22 m^2 environ, toutes les chambres sont individuelles et équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche de plain-pied et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre chambre, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Votre chambre bénéficie de tous les branchements utiles pour installer la télévision et le téléphone fixe que vous apporterez. L'agent de maintenance pourra vous aider à les installer.

Aménagée avec du mobilier et un lit spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table…) est effectué toutes les semaines. Vos affaires personnelles seront également entretenues et marquées à votre nom par nos soins, sans supplément facturé. Nous vous recommandons de prendre en charge le nettoyage de votre linge délicat, avec l'aide de vos proches si nécessaire. Parlez-en à votre famille.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel. Vous pouvez déposer à l'accueil, ou faire déposer par un membre de l'équipe, les lettres affranchies que vous voulez envoyer.
- **Les travaux quotidiens** de l'établissement et du jardin sont pris en charge par l'agent de maintenance.
- **Un salon de coiffure** est ouvert un jour par semaine au sein de l'établissement (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre propre coiffeur si vous le souhaitez.
- L'établissement bénéficiant d'une « tarification globale de soins », les **professionnels médicaux et paramédicaux libéraux** (médecin traitant, kinésithérapeute, orthophoniste…) signent une convention avec lui et les soins prescrits qu'ils délivrent sont à la charge de la résidence dès lors qu'ils entrent dans le cadre de la dotation globale de soins.
- **Des prestataires extérieurs** de votre choix (pédicure-podologue, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer des soins sans prescription, qui seront alors à votre charge.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de la résidence.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard.

Votre bien-être

Les salariés de *Gabrielle d'Estrées* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque membre du personnel fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend des cuisiniers, des agents des services logistiques et un agent de maintenance.
- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, un infirmier coordinateur, un psychologue, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, des accompagnants éducatifs et sociaux.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, un assistant de direction, un animateur ainsi qu'un agent d'accueil chargé de répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les repas sont élaborés sur place, et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, la salle à manger des familles est réservée à cet effet. Il suffit d'informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé, de vos désirs, et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, ces repas peuvent avoir lieu dans les salons d'étage, ou des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner en chambre ou en salon d'étage à partir de 8h ;
- le déjeuner à 12h ;
- le goûter de 15h30 à 16h ;
- le dîner à 18h30.

Vos activités

Notre programme d'animations est varié : ateliers mémoire, chant, jeux de société, travaux manuels, revue de presse, thés dansants, loto, gymnastique douce, ateliers thérapeutiques (médiation animale, art-thérapie…), jardinage, sorties…

Des rencontres sont régulièrement organisées avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place par un animateur professionnel dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Une commission d'animation se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions.

Le programme des activités est affiché dans le hall d'accueil et les ascenseurs de l'établissement. À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, l'ensemble de nos grands et petits salons sont à votre disposition.

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de bénéficier gratuitement de notre abonnement à l'application Famileo, permettant de recevoir régulièrement des nouvelles de vos proches sous forme de gazette personnalisée.

La méthode Montessori

Nous mettons en œuvre la méthode Montessori dans notre unité protégée, *Le Hameau de Gabrielle*, située au 3e étage. Elle consiste à inciter les résidents à faire un maximum de choses par eux-mêmes, à proposer des activités porteuses de sens ou encore à réfléchir à un environnement propice à leur autonomie. Cette nouvelle approche a des effets positifs sur les troubles du comportement, sur les interactions sociales et sur l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. N'hésitez pas à nous demander davantage de renseignements.

Toutes ces activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.

Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

La qualité des soins

Gabrielle d'Estrées est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation, en partenariat avec le conseil départemental et l'ARS, qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. La résidence fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant, à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Ses horaires de présence vous sont communiqués. Sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure…) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses qui seront transmises à votre médecin traitant. Il réalise des prescriptions médicales en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est, dans tous les cas, informé des prescriptions réalisées.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel de l'établissement se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer.

Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte Vitale et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition).

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est entièrement habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine 9h à 13h et de 14h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrons souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, les notices d'information relatives à la personne de confiance et aux directives anticipées, ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits (liste affichée à l'accueil de l'établissement). Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe ses salariés et leur dispense des formations sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.

Décembre 2024. Crédit photo : Sébastien Le Clézio. Réalisation : tand'M.
Certaines des photographies de ce livret ont été prises avant la crise sanitaire. En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.

Moyens d'accès : Métro : ligne 8, station « Charenton-Écoles ».
Bus : réseau urbain, arrêt « Verdun ».

Gabrielle d'Estrées
Maison de retraite médicalisée
(EHPAD)
26, rue Gabriel Péri – 94220 Charenton-le-Pont
Téléphone : 01 45 18 22 00
Courriel : gabrielledestrees@fondationpartageetvie.org

FONDATION PARTAGE & VIE

Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 127 établissements et plus de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations.

fondationpartageetvie.org